

**2012/4273 - Récupération de chaleur sur les rejets d'eau de la piscine Garibaldi, 220, rue Garibaldi, 69 003 Lyon - Opération n°03037576 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs", programme 20004 (Direction de la Construction) (BMO du 20/02/2012, p. 0340)**

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

**Mme VALLAUD BELKACEM Najat**, rapporteur, en remplacement de Mme GAY Nicole, rapporteur absent : J'ai été chargée en l'absence de Nicole Gay de vous lire un petit texte à propos de la première délibération portant sur la récupération de chaleur sur les rejets d'eau de la piscine Garibaldi.

La piscine Garibaldi a fait l'objet d'un diagnostic comme 45 autres bâtiments publics de notre ville, qui propose des investissements pour réduire sa consommation d'énergie. En l'espèce, ce projet est innovant. Il commence à se développer dans quelques piscines de la région. Il s'agit, au travers de cette installation, d'économiser jusqu'à 50 % de la facture d'énergie sur la production d'eau chaude des douches, lavabos et bassins.

Les volumes d'eau grise d'un établissement tel qu'une piscine sont importants et il serait dommage de ne pas récupérer une partie de l'énergie contenue dans ceux-ci. Nous allons, par quelques procédés techniques, mettre un échangeur, des pompes et des filtres entre les eaux grises ou usées évacuées et l'eau propre en retour. Echangeurs thermiques qui récupèrent les eaux usées et les réinjectent dans l'eau propre qui arrive et alimente la piscine, les douches, les bassins en eau chaude sanitaire.

Ce dispositif nous permettra de réduire d'environ 56 tonnes les émissions annuelles de CO<sup>2</sup> et d'avoir un gain financier annuel d'environ 15 000 euros. L'avis de la Commission est donc favorable.

**Mme ROY Mireille**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est une délibération que je connais un peu pour avoir rencontré plusieurs fois les opérateurs qui proposent de développer cette technologie.

Beaucoup d'eau, si j'ose dire, a coulé en matière d'économie d'énergie depuis le début de ce mandat. Je me souviens, avec un peu d'amusement, de réunions animées avec la DGIT concernant les diagnostics de performance énergétique sur nos bâtiments. Il est vrai que le décret ne datait que du 2 janvier 2008. On n'allait pas chercher le bâton pour se faire battre me disait-on alors.

En 2012, force est de constater que la culture du développement durable, au sens large, a balayé des réticences. Pas un groupe, pas un forum, pas une réunion sans déclaration plus verte que verte. Pourvu qu'il en reste quelque chose de concret lors de Rio + 20. Après tout, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis.

Aujourd'hui, nous ne jetterons pas la chaleur avec l'eau du bain : nous votons une installation destinée à récupérer les eaux grises de la piscine Garibaldi. Il s'agit d'une installation de coût modeste (200 000 € qui devrait comprendre les études, la mise en œuvre et la maintenance pour 2 ans). C'est une technologie assez simple qui permettra de réduire quelques 53 tonnes de CO<sup>2</sup> par an.

Pour pouvoir vous donner un ordre de grandeur, il me faut faire un détour par le bilan carbone qui vient d'être effectué pour la Ville : les émissions totales de la Collectivité par agent s'élèvent à 20 tonnes équivalent CO<sup>2</sup>, soit l'équivalent de deux agents et demi pour la piscine Garibaldi.

Ainsi donc, même si je me réjouis de cette installation que l'on peut encore qualifier de novatrice (d'après mes infos, la piscine de Tarare a essuyé les plâtres), cette opération trouvera sa pertinence par la multiplication de ce dispositif qui n'obère en rien une rénovation thermique plus performante. En effet, rien n'interdit le recours à l'isolation du bâtiment et aux autres sources d'énergie renouvelable, solaire en particulier.

La piscine fait partie de nos 45 bâtiments les plus énergivores (cela a été dit) et c'est même une priorité dans le classement. Le diagnostic de performance énergétique nous permettra donc de choisir au mieux les solutions adaptées.

J'encourage donc une nouvelle fois les services à faire aussi l'étude de la récupération de la chaleur des eaux usées des égouts, c'est possible. Là encore, nous avons une source inépuisable qui utilise quasiment la même technologie. Un échangeur thermique permet de récupérer les calories dans les canalisations d'évacuation et ce système a de plus l'avantage d'être réversible en été, lorsque la température des eaux usées est inférieure à la température extérieure des bâtiments.

Si vous le permettez, je souhaite faire une parenthèse qui concerne l'épisode de grand froid qui est aujourd'hui derrière nous. Je voudrais prendre l'exemple, une fois n'est pas coutume, de la Ville de Nice qui n'est pas, comme chacun sait, un repaire d'écologistes intégristes : 30 % de baisse de consommation électrique afin d'éviter le black out, et seulement en éteignant les éclairages inutiles et en faisant appel au civisme des citoyens, en particulier des commerçants !

Ceci m'amène à deux remarques : la première concerne l'inefficacité de nos centrales nucléaires lors des périodes de pic de consommation, d'où la nécessité de développer les énergies renouvelables et de sortir progressivement d'une énergie mortifère ; la deuxième remarque concerne la sobriété énergétique qui est possible, et même souhaitable. Sans s'être éclairée à la bougie pour autant, la Ville de Nice a modéré ses consommations inutiles, bel exemple qui aurait mérité de perdurer et d'être suivi par toutes les collectivités. Fin de la parenthèse.

Contrairement au Gouvernement qui, pour 2012, pratique des coupes sombres dans les crédits d'impôt développement durable, je donne quelques exemples selon la nature des travaux : 50 % en 2010 pour le solaire thermique contre 38 % en 2012, 25 % pour l'isolation toiture et murs contre 18 % en 2012, 50 % pour les diagnostics de performance énergétiques DPE, versus 38 % aujourd'hui.

Contrairement au Gouvernement, donc, la Ville de Lyon s'engage tous les jours résolument pour atteindre les objectifs en faveur du climat. Avec ce dossier, ce sont les petits ruisseaux qui formeront les grandes rivières. C'est donc avec plaisir que nous le voterons.

**M. CORAZZOL Guy** : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la Ville de Lyon s'est engagée dans une politique ambitieuse d'économie d'énergie. Dans ce cadre, l'opération réalisée à la piscine Garibaldi est tout à fait intéressante puisqu'il s'agit d'intégrer un système ingénieux de récupération de la chaleur sur les rejets d'eau de la piscine.

Au-delà de la réduction importante des émissions de CO2, cet investissement sera amorti en dix années. Cette opération n'est qu'un exemple de la politique que la Mairie de Lyon a mise en œuvre dans le cadre du développement durable. Je ne vais prendre que deux exemples situés dans le 3<sup>e</sup> arrondissement : l'école Aimé Césaire avec la récupération d'eau pluviale, ou le travail sur la lumière naturelle pour réduire les consommations, ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Nové-Josserand.

Cette politique de développement durable s'inscrit dans une démarche transversale. Elle touche à la fois la construction de bâtiments neufs, les bâtiments HQE ou BBC, ou la restructuration de bâtiments anciens dans la mise aux normes RT2012. Elle touche aussi des opérations plus modestes, plus discrètes qui mise l'une à côté de l'autre, conduisent à de pertinentes économies d'énergie. C'est le cas de cette opération de la piscine Garibaldi, comme ce sera le cas à la patinoire Baraban dans laquelle nous récupérerons l'eau provenant du travail de la surfateuse afin de l'utiliser pour le lavage des abords de la patinoire.

De développement durable, certains en parlent beaucoup. La Ville de Lyon le fait parfois discrètement, mais efficacement. Cette intervention avait pour simple but de mettre la lumière basse consommations, bien sûr, sur ces petites opérations qui participent d'une politique d'envergure.

Le Groupe Socialiste et Apparentés votera bien entendu cette délibération.

**M. LE MAIRE** : On voit que sur la démarche on n'a pas interdit la piscine, on a simplement fait un bond technologique pour

qu'effectivement elle soit compatible avec la prise en compte des défis énergétiques. C'est peut-être la différence entre deux types de positionnement. Nous, on croit quand même sur beaucoup de choses, c'est d'ailleurs l'objet du plan Climat du Grand Lyon, que l'on peut faire beaucoup en coopération avec nos industries, nos entreprises, pour effectivement qu'il y ait des sauts technologiques.

Par exemple, je regardais l'autre jour un reportage assez intéressant sur le projet d'Eolia Offshore qu'avait développé Alstom, ils vont desservir 4 millions de foyers par des éoliennes géantes. Je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas quelques associations locales qui trouvent que cela fait du bruit, que ce n'est pas esthétique, que ce n'est pas ce qu'il faut faire, etc. Donc, chacun résout les problèmes à sa façon. Nous, on essaye de le faire à la nôtre, y compris d'ailleurs en imitant un certain nombre de nos collègues.

Par exemple j'ai regardé, puisqu'on parlait de Nice, ce que mon collègue faisait en matière de développement d'un grand stade, j'ai vu qu'il faisait exactement la même chose qu'à Lyon, ou plutôt comme il avait un peu commencé avec nous, nous faisons exactement la même chose que lui. Vous voyez Madame Roy qu'on peut à la fois s'inspirer partout de tous les exemples.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)